Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **15 novembre 2021**, à 19 heures, sous la présidence du maire, **Gino Moretti.**

Sont présents en salle :

Les conseillères et conseiller : Ginette Caza, district 1
Marius Trépanier, district 2
Audrey Caza, district 3
Sylvie Tourangeau, district 4
Anne-Marie Leblanc, district 5

Le secrétaire d'assemblée : Denis Lévesque

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Lyne Cardinal,

2021-11-294 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le maire a donné lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Marius Trépanier.

Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

district 6

2021-11-295 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procèsverbal.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

Adoptée

2021-11-296 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Salaire – Mois octobre 2021 :	59 363,37 \$
Liste des chèques en circulation :	82 056,20 \$
Liste suggérée des factures à payer :	95 933,20 \$
Liste des prélèvements :	308 698,01 \$
Liste des dépôts directs :	65 727,26 \$

TOTAL des dépenses du mois : 611 778,04 \$

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

CORRESPONDANCE ET/OU PRÉSENTATION

Le secrétaire d'assemblée dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité en date du 31 octobre 2021, totalisant un montant de 274 284,72 \$. Une copie de cette liste sera conservée dans un registre à cet effet.

2021-11-297

RÉSOLUTION DÉLÉGUANT CERTAINES PERSONNES POUR LA SIGNATURE DES CHÈQUES OU AUTRES EFFETS BANCAIRES

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza. Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Il est résolu unanimement de désigner les personnes suivantes :

Gino Moretti, maire ;

Le maire suppléant actif nommé tous les quatre (4) mois soit :

Ginette Caza, conseillère, district 1;
Marius Trépanier, conseiller, district 2;
Audrey Caza, conseillère, district 3;
Sylvie Tourangeau, conseillère, district 4;
Anne-Marie Leblanc, conseillère, district 5;
Lyne Cardinal, conseillère, district 6;
Denis Lévesque, secrétaire-trésorier;

Sylvie Caza, secrétaire-trésorière adjointe.

Soit les représentants de la Municipalité de Saint-Anicet à l'égard de tout compte détenu à la Caisse Populaire Desjardins Entreprises Montérégie-Ouest.

Sous la signature de deux (2) d'entre eux soit ;

- La signature du maire ou du maire suppléant ;
- La signature du secrétaire-trésorier ou de la secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée

2021-11-298 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par la conseillère, Audrey Caza. Appuyé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.

Il est résolu unanimement de nommer la conseillère Ginette Caza, maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2021, janvier et février 2022;

Que le maire Gino Moretti, le maire suppléant Ginette Caza, le secrétairetrésorier Denis Lévesque et la secrétaire-trésorière adjointe Sylvie Caza soit les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte détenu à la Caisse Populaire Desjardins Entreprises Montérégie-Ouest.

2021/11/15

Sous la signature de deux (2) d'entre eux soit ;

- La signature du maire ou du maire suppléant ;
- La signature du secrétaire-trésorier ou de la secrétaire-trésorière adjointe. Que le maire suppléant représente le maire au conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent en cas d'absence de celui-ci.

Adoptée

2021-11-299 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE

Il est proposé par la conseillère, Audrey Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder au renouvellement de l'assurance collective pour les employés municipaux avec la *Compagnie Sunlife* pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022.

Adoptée

2021-11-300 ACTIVITÉ DE NOËL 2021

CONSIDÉRANT que la responsable de la bibliothèque et aux activités propose comme activité de Noël de transformer la Rue Saint-Anicet en rue piétonne avec de l'animation ambulante, des kiosques de marchands et des décorations de Noël géantes ;

CONSIDÉRANT que cette activité est prévue pour le samedi 18 décembre entre 13 h et 19 h afin d'attirer les gens de tout âge ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Cellule Créative est disposée à offrir le service que l'on nomme « clé en main » pour un montant de 10 355 \$ taxes applicables en sus selon la soumission #21-146 datée du 8 novembre 2021.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Marius Trépanier.

Il est résolu unanimement d'autoriser l'activité proposée soit de transformer la Rue Saint-Anicet en rue piétonne avec de l'animation ambulante, des kiosques de marchands et des décorations de Noël géantes en date du 18 décembre entre 13 h et 19 h avec l'entreprise *Cellule Créative* pour un montant de 10 355 \$ taxes applicables en sus selon la soumission #21-146 datée du 8 novembre 2021.

Adoptée

2021-11-301 CONTRAT DE TRAPPAGE DE CASTORS

CONSIDÉRANT que Monsieur Yannick Legros, a signé un contrat de trappage de castors pour l'année 2021 selon la résolution 2021-01-015 ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Yannick Legros, nous avise qu'il est blessé et ne peut terminer son contrat de trappage de castors ;

CONSIDÉRANT que Service de Trappage JT représenté par Monsieur Jonathan Trudel est intéressé a effectué le trappage de castors sur le territoire de la Municipalité de Saint-Anicet au tarif de 100\$/castor par capture et 50\$/castor pour l'installation de piège sans capture.

CONSIDÉRANT que le contrat précédant se termine le 31 décembre 2021, il est préférable de signer avec Service de Trappage JT un contrat de service de castors du 15 novembre 2021 au 31 décembre 2022.

Il est proposé par le conseiller, Marius Trépanier.

Appuyé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.

Il est résolu unanimement de retenir la soumission déposée par *Service de Trappage JT* représenté Monsieur Jonathan Trudel au prix de 100\$/castor par capture et 50\$/castor pour l'installation de piège sans capture du 15 novembre 2021 au 31 décembre 2022 et autoriser le maire et la direction générale à signer le contrat.

Adoptée

2021-11-302

APPEL D'OFFRES – LOCATION DE TERRAIN AGRICOLE AU 5001, ROUTE 132

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Audrey Caza.

Il est résolu unanimement d'autoriser la direction générale à procéder à un appel d'offres pour la location du terrain agricole de 53.58 acres situé au 5001, route 132 Saint-Anicet.

Adoptée

2021-11-303

EXCÉDENT DE REVENUS DE TAXATION EN TANT QUE REVENUS REPORTÉS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anicet présente son rapport financier selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), soit les normes comptables canadiennes pour le secteur public, prescrit par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada;

CONSIDÉRANT que le rapport financier contient certaines informations financières établies à des fins fiscales conformément au Manuel de la présentation de l'information financière municipale publiée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT que le MAMH a publié une note d'information traitant que l'appariement des revenus et des charges, notamment relativement aux revenus de taxation prévus aux règlements d'emprunt avec les charges de remboursement du capital et des intérêts correspondants ainsi que les taxes de secteur ;

CONSIDÉRANT que cette note d'information indique qu'il n'est plus acceptable de présenter l'excédent de revenus de taxation sur les charges de remboursement du capital et des intérêts et des taxes de secteur en tant que revenu reporté;

CONSIDÉRANT que ces excédents s'apparentent davantage à des excédents de fonctionnements affectés.

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.

Appuyé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.

Il est résolu unanimement qu'advenant le cas où un excédent ou un déficit de taxation relatif à un règlement d'emprunt par rapport aux charges de remboursement du capital et des intérêts ou des taxes de secteur serait réalisé au cours de l'exercice 2021, le montant de cet excédent ou déficit serait affecté à l'excédent de fonctionnement affecté.

Les sommes ainsi accumulées devront être utilisées pour financer des charges subséquentes de la même nature que celles prévues au règlement d'emprunt concerné ou les taxes de secteur.

Adoptée

2021/11/15 2021-11-304

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANT EN VRAC

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Anicet a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts) ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujetti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Anicet désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par la conseillère, Ginette Caza. Il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Anicet confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale ;

QU'UN contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables ;

QUE la Municipalité de Saint-Anicet confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom ;

QUE la Municipalité de Saint-Anicet s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin :

QUE la Municipalité de Saint-Anicet s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé ;

QUE la Municipalité de Saint-Anicet s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- Facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$
 (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$
 (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- Pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200 \$.

2021/11/15 2021-11-305

DOSSIERS À LA COUR MUNICIPALE

Il est proposé par la conseillère, Audrey Caza.

Appuyé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.

Il est résolu unanimement d'autoriser l'officier responsable de l'application des règlements sur le territoire de la Municipalité à entreprendre les procédures pour présenter à la Cour municipale, les dossiers suivants pour :

Facture de la vidange de la fosse septique non-remise :

3291-58-8619	3498-74-0430
3294-79-5501	3694-35-1614
3392-85-6984	3891-14-9878
3394-59-7958	

Adoptée

2011-11-306

NOMINATION DE CONSEILLERS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT que suite à l'élection municipale 2021, il faut nommer de nouveaux conseillers pour siéger au Comité Consultatif d'Urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la conseillère, Lyne Cardinal et le conseiller, Marius Trépanier ont manifesté leur intérêt pour siéger au Comité Consultatif d'Urbanisme.

Il est proposé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement de nommer au Comité consultatif d'urbanisme les conseillers suivants :

- Lyne Cardinal;
- Marius Trépanier.

Adoptée

2021-11-307

NOMINATION – SURVEILLANT DES CHEMINS D'HIVER ET ENTRETIEN DES PATINOIRES 2021-2022

CONSIDÉRANT qu'un poste pour le surveillant des chemins d'hiver et entretien des patinoires a été affiché au garage municipal et au bureau de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT qu'une seule personne a manifesté son intérêt pour ce poste.

Il est proposé par la conseillère, Audrey Caza.

Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement de nommer Monsieur Réjean Beaudry surveillant des chemins d'hiver et entretien des patinoires pour la saison hivernale 2021-2022, selon les conditions de la convention collective 2021-2025.

Adoptée

2021-11-308

FORMATION – PLATE-FORME ÉLÉVATRICE/NACELLE EN ENTREPRISE

CONSIDÉRANT que présentement aucun employé de la voirie n'a une formation pour travailler en hauteur ;

CONSIDÉRANT que l'embauche de sous-traitant quand un travail en hauteur doit être effectué est dispendieuse ;

CONSIDÉRANT que la compagnie OUFSST peut se déplacer au garage municipal pour donner la formation à cinq (5) employés ;

CONSIDÉRANT que le Groupe Lou-Tec inc. peut nous louer l'équipement nécessaire à cette formation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par la conseillère, Audrey Caza.

Il est résolu unanimement d'autoriser cinq (5) membres du personnel de la voirie soit :

Réjean BeaudryPierre HurteauSylvain Leduc

- Patrick Laflamme

- Jean-François Fournier

à suivre une formation d'une durée de 4 heures de théorie et de 15 à 45 minutes par personne pour la pratique pour l'utilisation d'une plate-forme élévatrice/nacelle entreprise offert par la compagnie *OUFSST* au coût de 860 \$ taxes applicables en sus, cette formation est valide pour une durée de cinq (5) ans.

Louer l'équipement du *Groupe Lou-Tec inc.* pour un montant de 780,71 \$ taxes applicables en sus.

Adoptée

2021-11-309 TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – RÉPARATION PAVAGE 2021

CONSIDÉRANT que lors de l'assemblée du 3 mai 2021 des travaux de pavage ont été accordés à Pavage Daoust selon la résolution 2021-05-133 pour divers endroits dans la Municipalité pour un montant de 19 809,91 \$ taxes applicables en sus ;

CONSIDÉRANT que lors de l'exécution de ses travaux, il y a eu des événements imprévus à trois (3) endroits dans la municipalité soit :

Pont Irving 6 555 \$
Chemin Génier 2 817 \$
Avenue de la Fabrique 1 926 \$

CONSIDÉRANT que le coût additionnel des travaux imprévus est de 11 298 \$ taxes applicables en sus.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Il est résolu unanimement étant donné que l'entreprise de *Pavage Daoust* était dans la Municipalité pour l'exécution de travaux initiaux d'avoir exécuté les travaux imprévus supplémentaires au coût de 11 298 \$ taxes applicables en sus et d'avoir payé un montant de 31 107 \$ taxes applicables en sus suite à réception de la facture #872 datée du 28 juillet 2021.

Adoptée

2021-11-310 INSTALLATION D'UN CÂBLE CHAUFFANT SUR LA 132^E AVENUE

CONSIDÉRANT que l'installation d'un câble chauffant sur la 132^e Avenue facilitera l'évacuation de l'eau vers le lac au printemps ;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable que le câble chauffant soit relié directement au réseau électrique de Hydro-Québec à travers un compteur et un panneau électrique étanche afin de garantir le fonctionnement pendant le printemps ;

CONSIDÉRANT que les travaux de raccordement doivent être effectués par un électricien certifié ;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics a demandé à trois (3) entreprises pour une soumission pour l'installation d'un câble chauffant sur la 132° Avenue soit ;

- Technivolt :
- Gérald Marleau & Fils ;
- Alta Électrique enr.;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une (1) soumission :

Alta Électrique enr.

6 955 \$ taxes applicables en sus

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Anne-Marie Leblanc.

Il est résolu unanimement d'accepter la soumission de *Alta Électrique enr* pour l'installation d'un câble chauffant sur la 132^e Avenue, au montant de 6 955 \$ taxes applicables en sus, selon la soumission S003254 datée du 13 octobre 2021.

Adoptée

2021-11-311 AUTORISATION DE PAIEMENT – ALI EXCAVATION INC. – 132^E AVENUE

CONSIDÉRANT que la résolution 111-2019 adoptée à la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour des travaux de réfection sur la 132^e Avenue à Ali Excavation inc.;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Ali Excavation inc. a fait parvenir sa facture concernant les travaux de réfection de la 132^e Avenue pour le deuxième décompte au montant de 191 124,85 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que la valeur totale des travaux est de 212 360,94 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics approuve les travaux de réfection sur la 132^e Avenue en date du 12 octobre 2021.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement :

Qu'une retenue de 10% de la valeur des travaux soit un montant de 21 236,09 \$ taxes incluses, soit conservée par la Municipalité pour une période d'un (1) an de la date d'acceptation des travaux ;

Que le conseil autorise le paiement à l'entreprise Ali Excavation inc. selon la facture 023030, datée du 19 octobre 2021 pour le deuxième décompte au montant de 191 124,85 \$ taxes incluses concernant les travaux de réfection de la 132e Avenue :

Qu'un montant de 184 701,84 \$ de ces travaux soit imputé au programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023 (TECQ-2019-2023).

Adoptée

2021/11/15 2021-11-312

AUTORISATION DE PAIEMENT - ALI EXCAVATION INC. - CHEMIN LEAHY

CONSIDÉRANT que la résolution 2021-06-178 adoptée à la séance ordinaire du 17 juin 2021, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour des travaux de réfection sur le Chemin Leahy à Ali Excavation inc.;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Ali Excavation inc. a fait parvenir sa facture concernant les travaux de réfection pour le Chemin Leahy pour le premier décompte au montant de 503 230,06 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que la valeur totale des travaux est de 452 907,06 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics approuve les travaux de réfection sur le Chemin Leahy en date du 1^{er} octobre 2021.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par le conseiller, Marius Trépanier. Il est résolu unanimement :

Qu'une retenue de 10% de la valeur des travaux soit un montant 50 323 \$ taxes incluses, soit conservée par la Municipalité pour une période d'un (1) an de la date d'acceptation des travaux ;

Que le conseil autorise le paiement à l'entreprise Ali Excavation inc. selon la facture 023033 datée du 20 octobre 2021 pour le premier décompte au montant de 452 907,06 \$ taxes incluses concernant les travaux de réfection du Chemin Leahy.

Qu'un montant de 437 686,50 \$ de ces travaux soit imputé au programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023 (TECQ-2019-2023).

Adoptée

2021-11-313

AUTORISATION DE PAIEMENT - ALI EXCAVATION INC. - CONCESSION-QUESNEL

CONSIDÉRANT que la résolution 2021-08-243 adoptée à la séance ordinaire du 2 août 2021, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour des travaux de réfection sur la Concession-Quesnel à Ali Excavation inc.;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Ali Excavation inc. a fait parvenir sa facture concernant les travaux de réfection pour la Concession-Quesnel pour le premier décompte au montant de 391 577,88 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que la valeur totale des travaux est de 435 086,53 \$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés sont admissibles à l'aide financière obtenue pour le programme d'aide à la voirie local (PAVL) pour l'entretien des routes locales de niveau 1 et 2 ;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés sont admissibles à l'aide du programme d'aide à la voirie locale du programme particulier d'amélioration (PPA-CE) ;

CONSIDÉRANT que le directeur des travaux publics approuve les travaux de pavage sur la Concession-Quesnel en date du 1^{er} octobre 2021.

Le vote est demandé :

Membres	Pour	Contre
Ginette Caza		X
Marius Trépanier		X
Audrey Caza	X	
Sylvie Tourangeau		X
Anne-Marie Leblanc		Χ
Lyne Cardinal		X
Résultat	1	5

Il est résolu majoritairement :

Que le conseil refuse le paiement à Ali Excavation inc. selon la facture 023046, datée du 26 octobre 2021 pour le premier décompte au montant de 391 577,88 \$ taxes incluses concernant les travaux de réfection sur la Concession-Quesnel.

Adoptée

2021-11-314

ACCEPTER LA SOUMISSION DE DÉNEIGEMENT POUR LES ENDROITS MUNICIPAUX - FERME FRANÇOIS PAQUIN ET FILS S.E.N.C.

CONSIDÉRANT que Ferme François Paquin et Fils S.E.N.C. a fait parvenir des soumissions pour la saison 2021-2022 pour le déneigement des endroits municipaux.

•	Stationnement du parc Jules-Léger	50 \$/chaque fois taxes en sus
•	Stationnement de l'Hôtel de Ville	75 \$/chaque fois taxes en sus
•	Stationnement du garage	75 \$/chaque fois taxes en sus
•	Plage municipale	75 \$/chaque fois taxes en sus
•	Maison des organismes	50 \$/chaque fois taxes en sus
•	Ancienne Route 3	50 \$/chaque fois taxes en sus
•	157 ^e avenue	75 \$/chaque fois taxes en sus
•	Souffler bancs de neige	125 \$/heure taxes en sus

Il est proposé par la conseillère, Audrey Caza. Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Il est résolu unanimement d'accepter les soumissions de déneigement pour la saison 2021-2022 avec Ferme François Paquin et Fils S.E.N.C. pour les endroits municipaux.

Autoriser la direction générale à signer les documents concernant le déneigement pour les endroits municipaux.

Adoptée

2021-11-315

ACCEPTER LA SOUMISSION DE DÉNEIGEMENT POUR LA RUE PERRON -FERME FRANÇOIS PAQUIN ET FILS S.E.N.C.

CONSIDÉRANT que Ferme François Paquin et Fils S.E.N.C. a fait parvenir une soumission pour la saison 2021-2022 pour le déneigement de la Rue Perron.

Rue Perron

700 \$ plus les taxes applicables

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Lyne Cardinal.

Il est résolu unanimement d'accepter la soumission de déneigement pour la saison 2021-2022 avec Ferme François Paquin et Fils S.E.N.C. pour la Rue Perron.

Autoriser la direction générale à signer le document concernant le déneigement pour la Rue Perron.

Ces montants sont remboursés par les propriétaires d'immeubles concernés par ce chemin.

Adoptée

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Le secrétaire d'assemblée dépose le rapport du Service de sécurité incendie pour le mois d'octobre 2021.

2021-11-316

RÉMUNÉRATION ANNUELLE DES POMPIERS ET PREMIERS RÉPONDANTS

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Ginette Caza.

Il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à remettre la rémunération annuelle aux pompiers et premiers répondants du Service de sécurité incendie, tel que prévu au règlement #511 pour un montant total de 61 690 \$. Le maire monsieur Gino Moretti fait un don au Service de sécurité incendie de 920 \$ \$ soit sa rémunération annuelle 2020-2021.

Adoptée

2021-11-317

NOMINATION D'UNE POMPIÈRE ET PREMIÈRE RÉPONDANTE

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Audrey Caza.

Il est résolu unanimement de nommer madame Ève Primeau, pompière et première répondante au Service de sécurité incendie.

Adoptée

VARIA

TOUR DE TABLE

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

Début : 19 h 45 Fin : 20 h

PÉRIODE DE QUESTION ÉCRITE

nil

2021-11-318 CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20 h 06.

Adoptée

Gino Moretti Maire Denis Lévesque Directeur général et Secrétaire-trésorier

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.